

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9701*
12 mars 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 MARS 1970, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT
PERMANENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte d'une déclaration du Président des
Etats-Unis sur le dépôt des instruments de ratification concernant le Traité
sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette déclaration
comme document officiel du Conseil de sécurité et également, eu égard à l'intérêt
qu'elle présente par rapport à la résolution 2373 (XXII), comme document officiel
de l'Assemblée générale.

Le représentant permanent des Etats-Unis
d'Amérique auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Charles W. YOST

* Document également publié sous la cote A/7960.

OBSERVATIONS DU PRESIDENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE SUR LE DEPOT DES INSTRUMENTS
DE RATIFICATION CONCERNANT LE TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION DES ARMES
NUCLEAIRES

Monsieur le Secrétaire, Messieurs les Ambassadeurs, membres du corps diplomatique, membres du Sénat et de la Chambre et hôtes éminents :

L'achèvement de cette cérémonie consacre l'entrée en vigueur de ce Traité, qui devient ainsi une loi de la nation.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Secrétaire, de dépasser le cadre de cette déclaration officielle par laquelle est mis en vigueur le Traité.

Il me semble opportun, en une occasion historique comme l'est celle-ci, de rendre hommage à certaines des personnes auxquelles, dans notre gouvernement ou dans celui d'autres Etats, revient le mérite d'avoir négocié avec succès ce Traité.

Je dois, tout d'abord, faire observer, en ce qui concerne notre gouvernement, que le Traité a été l'oeuvre de trois administrations, celle du président Kennedy, celle du président Johnson et, pour ce qui est de sa conclusion, celle de la présente Administration.

C'est essentiellement au cours de l'Administration du président Johnson qu'il a été négocié. Nous regrettons vivement qu'une maladie qui, je l'espère, ne manquera pas d'être brève, ait empêché le président Johnson d'assister à cette cérémonie. Nous espérons qu'il a pu, s'il regarde la télévision, observer son déroulement et assister ainsi à la pleine réalisation de ce qui constituait, je le sais, l'un des principaux objectifs qu'a poursuivis son Administration, à savoir la ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Après le président Johnson et son Administration, il me semble également approprié de parler des négociateurs. M. William D. Foster est assis à cette table. En parlant de lui, c'est aussi de tous les hommes qui ont travaillé avec lui que je parle.

Je possède quelque expérience en la matière. Je me rappelle, en effet, qu'alors que je me trouvais à Genève, j'ai pu, à deux occasions - à une époque où je n'exerçais aucune fonction officielle et n'avais aucune influence sur l'Administration de Washington et très peu dans mon propre parti - constater que M. Foster jugeait si grande l'importance de ce Traité qu'il consacrait une partie considérable de son temps à en expliquer les éléments et à présenter de manière

concrète et convaincante les raisons pour lesquelles cet instrument était parfaitement conforme aux intérêts des Etats-Unis comme à ceux des autres nations intéressées. En d'autres termes, ce n'est pas seulement à des négociations que participaient lui-même et les autres membres de son équipe, mais aussi à un programme éducatif très efficace et nécessaire.

Pour ce travail de longue haleine, parfois très décevante et parfois, semblait-il, presque impossible, nous pouvons le féliciter ainsi que tous les membres du corps diplomatique qui ont contribué avec lui à la conclusion de ce Traité.

Je tiens, à cette occasion, à rendre également hommage aux membres de la Chambre et du Sénat qui sont ici présents.

Ce Traité traduit la continuité de la politique étrangère américaine dans sa recherche d'une paix juste et reflète son origine bipartite; en effet, sans l'appui des deux partis tant au Sénat, où le Traité a été approuvé, qu'à la Chambre, son entrée en vigueur n'aurait pas aujourd'hui été possible.

Je tiens, enfin, à rendre hommage et à exprimer notre reconnaissance à tous les représentants des autres gouvernements qui sont présents ici aujourd'hui.

Le fait qu'un si grand nombre de gouvernements aient contribué à l'entrée en vigueur de ce Traité reflète l'immense désir qu'ont tous les peuples du monde d'atténuer les risques de guerre et de trouver un moyen pacifique pour régler les divergences qui nous séparent.

Il ne fait pas de doute que l'occasion est historique. Je peux, de la place que j'occupe ici, exprimer l'espoir que ceux d'entre nous qui ont la chance d'en être les témoins se remémoreront un jour celle-ci et se rendront compte qu'était alors posé le premier jalon sur la voie de la réduction des risques de guerre nucléaire et d'établissement d'une paix durable entre les nations.

Ce jalon, comme on l'a dit plus haut, c'est la non-prolifération des armes nucléaires, dans la mesure précisée par les nations qui participent à cette cérémonie et qui ont ratifié le Traité.

Nous espérons que la prochaine étape sera marquée par la limitation des armes nucléaires, par les pourparlers historiques sur la limitation des armes stratégiques, pourparlers qui entreront, le 15 avril, à Vienne, dans leur seconde phase. Nous prenons note, à ce propos, du fait que, lorsque le Premier Ministre Kosygin a, aujourd'hui, à Moscou, signé le Traité, il a été fait état de ces pourparlers.

/...

Nous sommes convaincus que, le 15 avril, l'atmosphère dans laquelle se dérouleront ces pourparlers sera favorable et leur permettra de progresser et que nous pourrons assister, un jour prochain, à une cérémonie au cours de laquelle sera ratifié ce Traité historique.

Enfin, nous espérons, bien entendu, que la troisième étape sera marquée par un progrès continu dans l'atténuation des tensions politiques et des divergences qui séparent nos gouvernements et nous obligent à considérer comme nécessaire l'entretien de forces armées de l'ampleur de celles dont nous disposons.

Cette tâche, c'est à nous tous qu'elle incombe, aux diplomates et aux hommes épris de paix auxquels nous pouvons tous aujourd'hui, je pense, dire que nous appartenons.

Aussi, Monsieur le Secrétaire, espérons, en cette occasion historique, que nous pourrons nous remémorer un jour celle-ci et dire qu'elle fut l'une des premières et principales étapes de cette évolution à l'issue de laquelle les nations du monde, laissant derrière elles une période de confrontation, sont entrées dans une ère de négociation et de paix durable.
